

L'ECHO DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2010

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour.

Tous vos élus titulaires et suppléant étaient présents à la séance, Mr Anglement, Mme Barbier, Mme Blanquart, Mr Benyoucef, Mme Christophe, Mr Dely, Mme Sgros, Mme Tamim, Mme Tordjman

Excusées:

Mme LEDU, Mme. TORDJMAN qui étaient excusées.

1) Approbation du procès verbal du CTP du 23 juin 2010 (avis)

Validé à l'unanimité.

2) Bilan direction de la tranquillité publique (info)

Nos élus ont constaté qu'il ne s'agissait pas d'un vrai bilan. Nous avons Souhaité avoir des éléments y compris chiffrés de l'activité de la Police Municipale afin de pouvoir connaître leur efficacité. Nous rappelons qu'au moment de la « création » de ce service nous avons pointé le risque que ce service ne se substitue à la Police Nationale dans ses missions, et que nous souhaiterions savoir si c'est effectivement le cas. Nous demandons aussi à avoir communication de la convention passée avec la police Nationale afin d'avoir les limites des interventions de chacun.

M. Le Maire nous indique que ce service est à ses yeux très utile qu'il a conduit à des interpellations, que bien sûr il pallie aux manques de la Police nationale, et qu'il ne voit aucun problème à ce qu'on nous communique la convention.

Nous apprenons qu'il est prévu la création d'un ou deux postes de Policiers Municipaux, dans la mesure des possibilités du futur budget de la ville.. La construction d'une loge de gardien dans le Parc Georges Gay est prévue.

Nos élus souhaitent connaître l'état de la procédure de révocation concernant l'ancien Responsable de la P.M.. Il nous est répondu qu'elle a été effectuée, même si le contentieux est toujours en cours

3) Nouvelle organisation de la Direction Enfance, Jeunesse (avis)

On nous annonce l'arrivée de la coordinatrice petite enfance le 27 décembre, la mise en place du R.A.M. (relais assistante maternelle). Sur la ville. Les usagers disposeront donc de 2 crèches collectives, de la Halte-jeux, ainsi que de la crèche départementale

Avis favorable à l'unanimité

4) Projet de réorganisation des horaires du kiosque (avis)

L'administration nous explique que ce projet fait suite à une étude sur les besoins des usagers et en particulier des jeunes.

Vos élus signalent la nécessité d'ajouter une heure au temps de travail de l'animateur du point Cyb afin d'ouvrir celui-ci dans les mêmes horaires que le Kiosque le lundi matin.

A ce sujet, la direction nous répond qu'il est souhaitable de faire un point sur le temps de préparation des cours de l'agent en question.

Vos élus ont voté pour sous réserve de l'attribution de l'heure supplémentaire de l'animateur du point Cyb

5) Transfert de compétences à la communauté d'agglomération

EST ENSEMBLE : mise à disposition de personnels et services (avis)

L'assainissement fait partie de l'agglo depuis le 1^{er} janvier 2010. Elle n'a pas les moyens techniques de gérer l'assainissement et les déchets, le transfert aura lieu le 01 janvier 2011.

Sur la ville, trois agents seront transférés, au titre des Encombrants en septembre 2011. Les agents devant être transférés seront systématiquement titularisés, sauf les agents ne faisant pas partie de la Communauté Européenne.

Vos élus demandent si les transferts se font toujours sur la base du volontariat, comme cela nous avait été annoncé au départ.

Il nous est répondu qu'une solution en interne pouvait être envisagée ainsi qu'une mutation quand il y aurait la possibilité, mais que la règle était ; service transféré, personnel transféré automatiquement.

Nous alertons la ville sur les contrats précaires pour les ressortissants des pays extérieurs à la Communauté Européenne ainsi que sur les baisses de salaires induites par la perte des heures supplémentaires, astreintes de neige...

La ville transfère son personnel, son matériel et son patrimoine immobilier, dès que le service est transféré.

5 pour (les représentants de la Ville)

5 contre (vos élus)

6) Modification des tarifs restaurations collectives (avis)

Depuis 2007, aboutissement de la convention avec la R.A.T.P . Les tarifs augment tous les ans (C.R.E)

L'augmentation annuelle des tarifs des repas fixée par le CRE RATP sera, comme par le passé supporté par la ville et l'agent dans les proportions et les tranches de quotient seront systématiquement réévaluées au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de vos revenus.

Il est proposé de revaloriser des tranches de 2.10 % afin de permettre à plus d'agents d'être dans la tranche inférieure.

Il est envisagé de créer une tranche supplémentaire pour les revenus nets annuels supérieurs à 30 000 € de passer sur la tranche inférieure les agents qui ont une part importante d'heures supplémentaires sur leur fiche de paye.

Avis favorable

7) Annualisation du temps de travail service jeunesse (avis)

La proposition fait suite à une concertation avec le personnel du service, sa mise en place est prévue pour le 1^{er} janvier 2011. Nous demandons une évaluation après les vacances d'été (bilan).

Durant les périodes chargées de l'année, les mini-séjours donneront droit à des récupérations.

Nous rappelons que nous demandons depuis plusieurs années une remise à plat des horaires des agents du centre de loisirs, qui ont le même type de problèmes que ce service, et sont demandeurs de clarification.

Avis favorable

8) Calendrier réunions 2011 (avis)

Quatre réunions préparatoires et quatre réunions C.T.P sont prévues.

Avis favorable

9) Modification du tableau des effectifs (avis)

Suite au recrutement de la coordinatrice, le tableau doit être modifié.

Avis favorable

10) Point sur le Régime Indemnitare 2011 (info)

Etant donné le gel des salaires prévu par le gouvernement, l'augmentation semble minime pour chaque agent bien que le coût supporté par la ville est de

140 000 €

Vos élus demandent si les augmentations prévues en 2011 et 2012 seront effectives. Il nous est répondu que pour 2011 c'est en cours de réalisation et qu'il n'y aurait pas de problème. Pour 2012 les promesses devraient être tenues mais en fonction des possibilités du budget.

11) Point sur la procédure mises en stage (info)

S'il existe un refus de la hiérarchie, quelles sont les informations données à l'agent ?

Trop souvent les agents ne sont pas prévenus par leurs supérieurs. Nous souhaiterions qu'une procédure soit mise en place afin que l'agent soit informé de tout changement sur sa carrière.

12) Point sur les modalités de décompte des journées de grève (info)

Vos élus ont souhaité qu'un calendrier de prélèvement soit effectué afin de pouvoir gérer le manque à gagner suite aux journées de grèves.

Chaque gréviste à eu le détail sur la paie de décembre, nous remercions la municipalité ainsi que les membres de la Direction des Ressources Humaines de leur efficacité.

13) Point sur l'organisation et les conditions de travail des agents chargés de l'enlèvement des encombrants (information)

Ayant été interpellés par des agents, nous demandons à ce que le ramassage des encombrants ne soit pas effectué par un agent seul, pour des raisons de condition physique des agents.

Il nous est répondu que suite à la recrudescence des encombrants sur la ville, deux agents sont quotidiennement sur le terrain pour remédier à cet état.

Nous intervenons sur les mesures prises en cas d'absence éventuelle d'un des agents (vacances, maladie ...).

L'ACMO est-il averti de cette absence ? Les agents ont-ils des formations, pour apprendre à soulever les charges afin d'éviter tout problème de santé ?

Nous apprenons que les deux agents qui doivent être transférés à la communauté d'Agglomération Est Ensemble en septembre 2011 sont chauffeurs poids-lourd, ce qui risque de poser problème à la Ville.

Nous demandons si ces deux agents ont-ils été informés de ce transfert ? il nous est répondu que cela ne devrait pas tarder.

14) Locaux CAF (avis)

Vos élus demandent ce que la Ville compte faire des mètres carrés des anciens locaux de la CAF
Il nous est répondu qu'un projet d'installation du service jeunesse est décidé.

Un aménagement prévu et reste à définir la date d'emménagement.

Favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Nos élus ont demandé à ce que soit précisé les modalités de prise des 2 heures accordées entre Noël et jour de l'An, pour les agents travaillant durant ces périodes.

La Direction a répondu que c'était prévu et que cela serait fait ce jour (15 décembre), les responsables recevront la note qui précise que le Maire offre 2 heures au personnel pour la veille des fêtes de Noël et jour de l'An. Ceux qui ne pourront pas prendre pour raison de service ces heures pourront les prendre ultérieurement.

PERMANENCE DE VOS ELUS
TOUS LES MARDIS ET JEUDIS DE 14 H 00 A 17 H 00
Au local syndical 82 bis avenue Pasteur
Et sur RDV au Tél. : 01.43.60.44.12
Venez nombreux pour nous soumettre vos doléances.
Cgt.territoriaux@leslilas.fr